

Urssaf, et probleme de communication

Par zouzou14100, le 26/03/2009 à 18:28

bonjour,

je suis en entreprise individuel commerce alimentaire donc pas d'employer! suite a ma grossese et donc accouchement j'ai enployer une personne a mi-temps du 01/11/2008 au 14/12/2008

en cheque emploi TPE

voila ou cela ce complique je ferme 15 jours fin janvier 2009 je rentre je trouve 1 er courier pour la periode de decenbre et avec un mise en demeure, j'apel de suite la personne me dit qu'elle ne vois pas mon dossier a l'ecran faut attendre un peu!

ce que je fait

et la surprise

lettre de huissier de justice avec a ce jour 70.88€ht de frais en plus

je les rapel il veu bien arreter les poursuite mais ne veullent rien entendre sur leur majoration. en claire j'orai du faire un courier pour avoir laisser une trace.

Y'a t'il pas une solution pour recuperé ces frais de huissier et leur majoration? Ecrire un courier a une personne inportante ou je ne sais quoi?

merci beaucoup de vos reponse!